

Le colonel Luc Marchal a fait grand bruit au tribunal pénal international pour le Rwanda en attribuant la responsabilité du génocide au président rwandais Paul Kagame. Un entretien à propos d'un machiavélisme extrême, une trahison et l'acceptation d'un énorme traumatisme.

« Pour la démocratie, nous devons nous battre »

Le 19 avril 1994, en plein génocide, le colonel Luc Marchal a été contraint de quitter le Rwanda. Sinon, il risquait d'être poursuivi comme déserteur. Ce fut le début d'un chemin de croix interminable. Il dut se justifier devant le tribunal militaire, devant une commission d'enquête parlementaire et devant une commission des Nations Unies (ONU). Dans notre pays, il a été accusé d'être responsable de l'assassinat des dix paras.

A partir de l'année 2000, il ne dut plus se défendre en permanence et commença à réfléchir sur ce qui s'était exactement passé au Rwanda après son arrivée, le 4 décembre 1993, comme numéro deux de la force de paix des Nations Unies, derrière le général canadien Romeo Dallaire, en vue d'apaiser les tensions ethniques dans ce pays très peuplé.

Treize ans plus tard, il témoigna devant le tribunal pénal international pour le Rwanda qui, depuis la petite ville tanzanienne d'Arusha, tentait de retrouver et de juger les principaux responsables du génocide. Marchal surprit tout le monde en envoyant certains piliers de l'accusation au tapis.

Il soutient entièrement la thèse du juge d'instruction français Jean-Louis Bruguière qui, il y a un peu plus d'un mois, a décrit en détail comment le Front patriotique rwandais (FPR) de Paul Kagame, l'actuel président du Rwanda, portait une lourde responsabilité dans les événements tragiques qui ont coûté la vie à plus de 800.000 personnes au printemps de l'année 1994.

Marchal fait ainsi un virage à 180° car même s'il a toujours été critique vis-à-vis du rôle du FPR, il soutenait quand même la thèse selon laquelle l'avion du président rwandais Juvénal Habyarimana avait été abattu le 6 avril 1994 par des extrémistes Hutus, sonnant le début du génocide bien planifié.

Il dit maintenant que le génocide n'était pas planifié et que l'avion présidentiel a été abattu par les Tutsis du FPR

Ne craignez-vous pas que cette volte-face n'hypothèque votre crédibilité ?

LUC MARCHAL : Ce n'est jamais facile d'avouer qu'on a commis une erreur monumentale. Mais cela ne m'émeut pas outre mesure. Je veux avoir la conscience tranquille. Je ne

veux pas continuer de penser que je n'ai pas tout fait pour trouver la vérité.

Vous croira-t-on encore si vous trouvez la vérité ?

MARCHAL : Cela me laisse de marbre. Je ne suis d'ailleurs pas le seul à chercher. Et je suis convaincu que l'histoire me donnera raison.

Avez-vous eu des contacts avec le juge d'instruction français Bruguière ?

MARCHAL : Je suis interrogé de manière intensive par un des enquêteurs. Je suis très impressionné par son rapport. Mais je soutenais sa thèse déjà auparavant. A partir de l'année 2000, lorsque je n'ai plus dû penser uniquement à sauver ma peau, je me suis mis à analyser les événements de 1994 avec beaucoup plus de distance. Je me suis ainsi rendu compte que beaucoup de choses étaient différentes de ce que l'on pensait au départ.

Commençons par le début : l'avion du président a-t-il été abattu par le FPR ?

MARCHAL : Cela est maintenant évident. Bruguière décrit jusque dans les moindres détails comment et par qui cet attentat a été organisé.

La colline d'où les missiles ont été lancés se trouvait pourtant sur un territoire contrôlé par l'armée rwandaise.

MARCHAL : C'est pour cela que l'attentat devait avoir lieu la nuit. Le FPR était bien préparé aux actions de nuit. Nous savons aujourd'hui que même Habyarimana sentait qu'on lui avait tendu un piège. Il a été occupé pour que son avion décolle en retard. Et le FPR est passé à l'action immédiatement après l'attentat alors que cela prend énormément de temps pour préparer une armée pour la guerre. Après sa victoire au Rwanda, il a exporté sa guerre à l'Est-Congo. Le FPR a au moins cinq millions de mort sur la conscience.

L'armée gouvernementale rwandaise arrivait toujours après que les faits s'étaient passés ?

MARCHAL : En effet, mais elle faisait ce qu'elle pouvait. A peine quelques heures après l'attentat contre l'avion présidentiel, de hauts responsables de l'armée rwandaise ont convoqué une réunion à laquelle le général Dallaire et moi-même avons été invités. Lorsque vous faites un coup d'état, vous n'invitez pas des gens qui peuvent vous gêner.

Les Rwandais sont réputés pour être habiles à jouer un double jeu.

MARCHAL : Vous ne pouvez pas faire semblant de ne pas commettre un coup d'état alors que vous êtes en train de le préparer tous azimuts. L'armée rwandaise n'était pas non plus préparée à une guerre.

Des assassinats politiques ont pourtant été commis le 7 avril par la garde présidentielle ?

MARCHAL : Tout indique qu'il s'agissait surtout de rebelles, qui voulaient se venger des opposants politiques du président assassiné.

Le génocide a également débuté juste après que l'avion eut été abattu.

MARCHAL : Le génocide s'est mis en place bien plus lentement que ce que la plupart des gens pensent. Il est évident que des extrémistes ont profité du vide soudain au pouvoir pour commencer à tuer. Il ne faut pas oublier que le chef d'état-major de l'armée rwandaise, le général Deogratias Nsabimana, a perdu la vie lors de l'attentat. Cette lenteur initiale m'a convaincu que nous aurions pu éviter le génocide si nous étions alors intervenus fermement en tant que force de paix. Le génocide a éclaté bien des jours plus tard dans les villes autres que la capitale Kigali.

Il n'était donc pas planifié ?

MARCHAL : L'accusation du tribunal pénal international pour le Rwanda n'a qu'un élément probant pour prouver le

caractère planifié du génocide, à savoir les déclarations de l'indicateur secret Jean-Pierre. Mais je suis depuis convaincu que Jean-Pierre jouait pour le moins un double jeu et qu'il a été envoyé par le FPR pour discréditer le parti du président.

Votre collègue, le lieutenant-colonel Frank Claey, qui a rencontré Jean-Pierre à plusieurs reprises, maintient que cet homme ne jouait pas un double jeu.

MARCHAL : Claey a fait du bon travail au Rwanda. Il était le seul au sein de l'opération de maintien de la paix des Nations Unies à avoir une expérience des renseignements. Mais il n'a ensuite jamais dû se justifier et s'est simplement occupé d'autres choses. Faute de nouveaux éléments, il continue de se tenir à la version qu'il a donnée à l'époque, comme la plupart des gens d'ailleurs.

Qu'est-ce qui vous fait dire que Jean-Pierre était un intrigant ?

MARCHAL : Nous avons des éléments qui indiquent que nous avons été perpétuellement manipulés en tant que force de paix, même dans d'autres affaires. Nous savons que Jean-Pierre avait des contacts avec des membres éminents du FPR. Selon des déclarations fiables, il est passé du côté du FPR après l'attentat contre l'avion présidentiel et il est mort au service du FPR. J'avais déjà été frappé à l'époque qu'il ne demandait jamais d'argent pour ses déclarations. Il était donc forcément payé par quelqu'un d'autre.

Plusieurs médias ont prêché une forte haine contre les Tutsis. Cela ressemble quand même à une planification, non ?

MARCHAL : Il y a toujours eu une haine ethnique au Rwanda. Certains médias jouent là-dessus. Le président m'a dit lui-même qu'il considérait la radio RTLM, qui prêchait la haine, comme une sorte de radio libre. Il l'a laissée faire.

Comment un génocide non-planifié peut-il faire 800.000 morts en peu de temps ?

MARCHAL : En Afrique, c'est possible. Si quelque chose vous touche au plus profond de vous-même, vous tuez votre voisin ou votre père. Les gens peuvent devenir des animaux sauvages d'un seul coup. Des extrémistes et des opportunistes ont profité de l'occasion.

Cela ressemble à une analyse assez raciste.

MARCHAL : Je ne l'entends pas dans ce sens-là, car nous avons vu la même chose en ex-Yougoslavie. Cela est également possible près de chez nous.

Pendant votre témoignage, vous avez couvert le colonel Théoneste Bagosora, l'homme qui est considéré comme un des instigateurs du génocide.

MARCHAL : Je sais que cela ne me rend pas populaire mais je dois rester honnête avec moi-même, et je dois avouer que je n'ai jamais entendu Bagosora dire ou vu faire quelque chose qui pouvait être interprété comme une incitation au génocide.

Vous avez pourtant déclaré à plusieurs reprises que vous aviez entendu Bagosora dire que la seule solution au problème rwandais était l'élimination de tous les Tutsis.

MARCHAL : Je sais, et j'en prends la responsabilité, mais je ne retrouve rien à ce propos dans mes livres de bord. J'aurais sans aucun doute noté de telles paroles. J'étais partial à l'époque du fait que j'avais entendu beaucoup de mal sur cet homme dans les médias belges. Et j'ai depuis appris à mes dépens à quel point c'est dur d'être condamné par la presse.

Le général Dallaire était également à la table lorsque Bagosora aurait prononcé ces paroles.

MARCHAL : Mais il m'a dit par après qu'il n'avait quasiment rien pu

entendre de ce que cet homme disait à cause du bruit de fond.

Avez-vous encore des contacts avec Dallaire ?

MARCHAL : Non. Avant, nous avions des contacts réguliers mais depuis que j'ai vu une vidéo dans laquelle Dallaire serrait la main de Kagame lors du dixième anniversaire du génocide, je ne veux plus lui parler. Le livre qu'il a écrit à propos de ce qu'il a vécu durant le génocide s'appelle « J'ai serré la main du diable ». Cela est vrai depuis le 7 avril 2004.

Vous ne pouvez quand même pas attribuer la responsabilité du génocide au FPR ?

MARCHAL : Si l'avion présidentiel n'avait pas été abattu, il n'y aurait pas eu de génocide. Je sais également avec certitude que le FPR, militairement parlant, était capable de prendre tout Kigali en un seul jour. Kagame et ses hommes ne l'ont pas fait par pur machiavélisme car ils savaient que des émeutes allaient éclater. Ils ont simplement laissé le génocide se produire car cela les arrangeait bien. En tant que parti unique, ils ont refusé de signer un cessez-le-feu. S'ils l'avaient signé, l'armée rwandaise aurait pu se concentrer sur la répression des troubles. Je suis d'ailleurs convaincu que si la communauté internationale avait fait son devoir et était intervenue militairement, une grande partie de l'armée rwandaise se serait jointe à la force de paix.

Mais nous avons dû partir parce que dix paras belges y ont été assassinés.

MARCHAL : Nous nous sommes comportés de manière très lâche. Nos hommes politiques portent une grande responsabilité dans le drame rwandais. Je fulmine lorsque j'entends que le ministre des Affaires étrangères de l'époque, Willy Claes, dit toujours qu'il agirait aujourd'hui de la même façon dans des circonstances

comparables. Ces personnes n'apprennent-elles rien de leurs erreurs ? Nous sommes allés imposer la démocratie au Rwanda. Mais dès que nous devons nous battre pour atteindre ce but, nous sommes partis. Nos hommes politiques ne voulaient pas se battre pour leur démocratie.

Combien de militaires tués une telle opération humanitaire peut-elle tolérer ?

MARCHAL : C'est une grande question à laquelle il est difficile de répondre. Même une opération de maintien de la paix doit pouvoir tolérer des morts. Mais je sais que si nous avions eu cinquante militaires morts au combat à divers endroits, nous aurions eu moins de problèmes qu'aujourd'hui avec l'assassinat cruel de dix paras. Personne ne parle des douze civils belges qui ont été tués pendant le génocide.

On ne sait toujours pas le fin fond de l'histoire concernant l'assassinat des paras ?

MARCHAL : Non, mais je suis depuis convaincu que l'assassinat n'était pas planifié même si cela arrangeait bien certaines personnes. Les faits montrent que les paras ont été assassinés par des militaires rebelles.

En janvier 1994, l'indicateur Jean-Pierre avait pourtant mis en garde concernant des attentats contre les militaires belges.

MARCHAL : Nous savons maintenant qu'il faisait par-là référence à un incident en marge d'une manifestation le 8 janvier, deux jours avant sa première déclaration. Des extrémistes voulaient alors tendre un piège aux paras belges.

Des éléments du bataillon de paras de Diest se sont rendus coupables de mauvaise conduite. Les paras de Diest ne portent-ils ainsi pas une responsabilité dans la mort de leurs collègues de Flawinne, qui leur ont succédé ?

MARCHAL : Je ne pense pas car, de nouveau, je ne crois pas que l'assassinat ait été planifié. L'armée rwandaise a libéré au total une vingtaine de militaires belges à plusieurs endroits le 7 avril, qui étaient détenus juste après l'attentat contre le président.

Dans le rapport de Bruguière apparaît un témoignage du sergent Dimitri Pauwels, qui dit avoir constaté, pendant l'accompagnement d'un convoi du FPR en direction de Kigali, qu'au moins 200 personnes s'étaient infiltrées dans le convoi en cours de route.

MARCHAL : Je suis resté perplexe quand j'ai lu cela. Je n'en ai jamais été informé, même s'ils auraient dû m'en faire un rapport. Le FPR refusait systématiquement un contrôle des convois en provenance du nord qui approvisionnaient son camp à Kigali. Nous étions déjà convaincus à ce moment qu'ils organisaient un trafic d'armes à grande échelle dans la ville. Nous étions d'ailleurs en train de préparer une action pour contrôler ces convois, mais nous avons pour cela besoin de beaucoup d'hommes car le FPR ne collaborait jamais spontanément.

Pourquoi n'avez-vous pas été informé de la découverte de Pauwels ?

MARCHAL : Cela ne peut être dû qu'à un manque total de professionnalisme. Dans le même ordre d'idée, je ne sais toujours pas ce que le détachement du lieutenant assassiné Thierry Lotin faisait le 6 avril, le jour de l'attentat. Il est parti avec le FPR, mais je ne sais pas vers quel endroit.

En excursion touristique, semble-t-il.

MARCHAL : Personne ne m'a jamais posé la question. La commission d'enquête parlementaire n'a pas voulu gratter cette question jusqu'à l'os. Personne n'a jamais non plus demandé au major Peter Maggen pourquoi il ne

m'a pas contacté lorsqu'il a vu les cadavres de certains paras. Il avait une radio sur lui, et donc il aurait pu le faire.

Et pourquoi ne l'a-t-il pas fait ?

MARCHAL : Il est le seul à pouvoir répondre à cette question. Dans le rapport de son interrogatoire par l'auditorat militaire figure la question de savoir s'il avait une radio avec laquelle il pouvait m'avertir. Il a répondu à cela : oui. Mais on attend toujours la question de savoir pourquoi il ne l'a pas fait. Mais cette question ne vient pas.

Pourquoi ?

MARCHAL : Je pense qu'on a voulu faire de moi le bouc émissaire de toute l'histoire. Ne pas viser trop haut, pour couvrir les hauts dirigeants, mais pas trop bas non plus, pour ne pas être accusé de laxisme. Mais je ne suis pas le seul à avoir décidé de retirer nos troupes du Rwanda.

Dallaire a-t-il connu autant de problèmes avec les autorités ?

MARCHAL : (*indigné*) Dallaire est nommé sénateur d'honneur à vie au Canada et il est traité avec tous les égards. J'ai été le bouc émissaire dès le début, et je dois encore me défendre tout seul. Le 7 avril 2004, le jour du dixième anniversaire du génocide, un certain nombre de Rwandais ont introduit une plainte contre moi et deux autres officiers à Bruxelles, parce que nous serions co-responsables de la mort de membres de leur famille. Le 7 avril de cette année, lors d'une cérémonie sur la tombe du Soldat Inconnu, j'ai été physiquement agressé par le frère jumeau d'un des paras assassinés. Je suis obligé de déposer une plainte contre cet homme.

Les mauvaises langues disent que vous faites une construction pour apaiser votre conscience : les paras ont été tués par des rebelles, on ne pouvait donc pas le prévoir. Le

génocide n'était pas planifié, on ne pouvait donc pas l'éviter.

MARCHAL : Qu'ils le fassent ! J'ai été régulièrement traité de tous les noms au cours des treize dernières années. Je m'y suis fait depuis. Je sais que je n'ai rien à me reprocher. J'ai fait ce que j'ai pu, j'ai travaillé dans des conditions difficiles et j'ai essayé de faire le mieux possible avec un budget limité. Si j'avais le sentiment que je n'ai pas fait tout ce que j'aurais pu faire, ces reproches seraient justifiés. Mais je n'ai pas ce sentiment. J'ai d'ailleurs été acquitté par le tribunal militaire. Si j'avais commis ne fût-ce que la moindre petite faute, j'aurais été condamné.

Etes-vous occupé à d'autres choses que les suites du génocide ?

MARCHAL : Je suis actif dans ma commune. Je suis président d'une association de militaires qui ont été en Afrique, et puis il y a les petits-enfants. **Apparemment, vous êtes également impliqué dans des associations de Rwandais en Belgique.**

MARCHAL : J'ai beaucoup de contacts avec des Rwandais de divers horizons, notamment pour éviter qu'ils ne créent une branche armée, comme au Congo. Je les comprends lorsqu'ils disent qu'ils aimeraient retourner dans leur pays. Je veux les aider à y parvenir, mais pas avec les armes. Nos hommes politiques réagissent parfois si bêtement face à cela. Le ministre de la Coopération au Développement, Armand Dedecker (MR), a qualifié une récente réunion de Rwandais en Belgique de manifestation de négationnisme et de révisionnisme. J'ai alors envoyé des lettres d'indignation, notamment au président du MR Didier Reynders. Mais je n'ai reçu aucune véritable réponse jusqu'à présent.

Vous avez rendu visite, à la prison d'Arusha, à quelques anciens hauts responsables militaires rwandais.

MARCHAL : Des personnes avec qui j'ai bien collaboré à l'époque, et dont je suis convaincu de l'innocence, comme le général Gratien Kabiligi, en faveur de qui j'ai témoigné. Je voulais également serrer la main de l'ancien général de la gendarmerie, Augustin Ndindiliyimana. Tous deux étaient à l'époque de vaillants partisans du processus de paix.

Ce dernier a pourtant refusé de témoigner en votre faveur lors de votre procès.

MARCHAL : C'est exact. Il n'avait pas encore été arrêté à ce moment et il espérait des papiers pour pouvoir séjourner définitivement en Belgique. Il craignait – apparemment à juste titre – que son témoignage anéantisse ce rêve. Mais je lui pardonne.

Ces contacts ne vous ont-ils pas fortement poussé dans une certaine direction ?

MARCHAL : Nous cherchons ensemble la vérité. Les questions auxquelles je veux répondre sont techniques et précises. Si le tribunal pénal international pour le Rwanda, malgré tout l'argent qui y a été injecté, ne trouve aucune preuve cohérente d'un génocide planifié, nous devons oser continuer. Le tribunal se rendrait très utile s'il examinait l'affaire dans son entièreté. C'est la seule instance capable d'accuser Kagame. S'il est honnête, qu'il le fasse pour que les véritables responsables de ce qui a mal tourné au Rwanda soient punis. Sinon, Kagame restera le saint que beaucoup de personnes voient toujours en lui.

N'avez-vous jamais regretté d'avoir accepté cette mission à l'époque ?

MARCHAL : Non, mais elle m'a beaucoup déçu. Je pensais alors, avec une âme d'enfant, qu'il suffirait de parler de paix pour obtenir l'enthousiasme de chacun. Ce ne fut malheureusement pas le cas.